

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 02 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze février, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé à huis clos à la salle des fêtes de Triaucourt, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

**Etaient présents :** V. Lombart, M.C George, M-C Michel, J. Pinet, M. Ganassali, Y. Gallois, E. Schaeffer, C. Charton, R. Colin, S. Gauthier, N. Bertin, G. Pirot, G. Cordier.

**Absent :** M. Lionnet.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Travaux de sécurisation routière à Triaucourt**

**Délibération N°08**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'engager la commune dans une opération « Travaux de sécurisation routière à Triaucourt ».

Pour répondre à cette priorité d'amélioration de la sécurité routière, l'assistance technique du Département en matière de gestion de voirie communale et des ouvrages d'art a été sollicitée.

Suite au rapport remis par l'A.D.A de Bar-le-Duc, Monsieur le Maire liste respectivement les propositions d'aménagements ou de signalisations envisagés à chaque point concerné, c'est-à-dire à l'entrée d'agglomération côté Foucaucourt-sur-Thabas, devant le cimetière, aux abords de l'école, à l'entrée d'agglomération côté Laheycourt ainsi que la création de trottoirs permettant de relier les deux lotissements au village.

Le montant des travaux envisagés est estimé à 109 000 euros H.T. soit 130 500 euros T.T.C.

De plus, Monsieur le Maire propose de s'adjoindre l'assistance des services du Département pour la mise en œuvre du projet.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- de lancer l'opération « travaux de sécurisation routière à Triaucourt » ;
- d'inscrire l'opération au budget 2021 ;
- de s'adjoindre l'assistance des services du Département pour la mise en œuvre du projet ;
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

- de lancer cette opération d'aménagement de Triaucourt ;
- d'inscrire l'opération au budget 2021 ;

- de s'adjoindre l'assistance des services du Département pour la mise en œuvre du projet ;
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2021**

#### **Délibération N°09**

Dans le cadre du lancement de l'opération « Travaux de sécurisation routière à Triaucourt », il convient de solliciter l'Etat au titre de la D.E.T.R.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette demande et précise que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement joint au dossier, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser toutes demandes nécessaires dans le cadre de ce dossier.

### **Demande de subvention au titre des amendes de police 2021**

#### **Délibération N°10**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la possibilité de faire une demande de subvention au titre des amendes de police. Dans le cadre de l'opération de « travaux de sécurisation routière à Triaucourt », le Maire explique qu'il est opportun de demander cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de demander une subvention au titre des amendes de police et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

### **Dénomination de rues, ruelles et chemins**

#### **Délibération N°11**

Monsieur le Maire explique qu'il subsiste à Triaucourt, des rues, ruelles et chemins sans nom. Il ajoute qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom officiel à donner à ces voies communales en considérant, si possible, dans ce choix l'intérêt culturel, historique et communal.

Monsieur le Maire remet le plan ci-joint, sur lequel les voies concernées sont identifiées et un nom proposé pour chacune d'elles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les dénominations proposées ;
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la DDT, du cadastre et de la Poste ;
- décide de matérialiser ces dénominations officielles par des plaques indicatives.

## **Achat de terrain - Voie de Beaulieu**

### **Délibération N°12**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'une Maison de Santé à Triaucourt, il convient d'agrandir la surface constructible. Pour ce faire, il propose que la Commune achète la parcelle contiguë AB 29 d'une contenance de

17 a 37 ca propriété de Madame Rachel BOURGUIGNON.

Le prix est fixé à 2,50 euros du m<sup>2</sup>. La somme sera inscrite au B.P 2021.

En outre, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un terrain zoné NJ au P.L.U et qu'en conséquence, il conviendra de demander la modification appropriée de sa classification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'achat de la parcelle AB 29 située Voie de Beaulieu à Triaucourt au prix de 2,50 euros du m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires :

- pour l'achat et la signature de tous les documents s'y rapportant ;
- pour la modification au niveau du P.L.U.

## **Vente de terrain – Voie de Beaulieu**

### **Délibération N°13**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur OLIVIER Andy et Madame TOURTOY Tiffany souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle à bâtir AB 55 d'une contenance de 10 a 49 ca située dans le lotissement de la Voie de Beaulieu à Triaucourt.

Il précise que les intéressés déjà propriétaires de la parcelle adjacente AB 54 souhaitent agrandir leur maison d'habitation.

Le prix de vente reste le prix initial de 3 euros du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la vente de la parcelle AB 55 au prix de 3 euros du m<sup>2</sup> située Voie de Beaulieu à Triaucourt. Comme le prévoit le règlement du Lotissement, il conviendra que les acquéreurs réalisent une construction dans le délai de trois ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Création d'une régie « Location salle des Fêtes »**

### **Délibération N°14**

En raison de plusieurs créances impayées relatives à la location de la salle des fêtes de Triaucourt, Monsieur le Maire, sur recommandations de la Trésorerie préconise la création d'une nouvelle régie dédiée à la location de la salle des fêtes.

La mise en œuvre de cette régie permettra à la Commune d'encaisser préalablement le montant des locations et de garantir ainsi le règlement.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Régine COLIN, conseillère municipale, en qualité de régisseuse et Madame Lisa GAMBINO, secrétaire de mairie en qualité de mandataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La création d'une régie « location de la salle des fêtes » ;
- La nomination de Madame Régine COLIN en qualité de régisseuse ;
- La nomination de Madame Lisa GAMBINO en qualité de mandataire.

### **Fixation du droit de place Marché Campagnard**

#### **Délibération N°15**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Marché Campagnard hebdomadaire, il avait été souhaité qu'une redevance d'accès soit mise en place. Cette redevance a été élargie au camion-pizzas présent à Triaucourt une semaine sur deux.

Monsieur le Maire propose de maintenir avec tacite reconduction le montant du droit de place à savoir :

- un droit de place de 75 euros pour les producteurs présents à l'année ;
- un droit de place de 40 euros pour les producteurs présents uniquement pendant la saison estivale ou hivernale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

### **Ventilation du compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

#### **Délibération n°16**

Sur recommandations de la Trésorerie, Monsieur le Maire explique que pour les dépenses inscrites au compte 6232, il convient de prendre une délibération autorisant les dépenses se rapportant aux fêtes et cérémonies organisées en 2021 et fixant les principales caractéristiques de ces dépenses.

Pour 2021, les dépenses engagées et prévues concernent :

- l'inauguration des travaux réalisés dans le centre bourg de Triaucourt
- la fête de l'étang
- la fête patronale de Senard (vin d'honneur)
- la fête des familles de Triaucourt (vin d'honneur et feu d'artifice)
- les animations de la Bibliothèque municipale
- la cérémonie du 11 novembre (achat d'une gerbe, vin d'honneur...)
- les Aînés
- le marché de Noël
- divers (frais de pavoisement, dépenses imprévues...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, la ventilation proposée ci-dessus.

## Questions diverses

### Aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération « Budget Participatif » lancée en 2019- 2020 par le Conseil Départemental, une candidature avait été déposée pour la réalisation d'une aire de jeux sur une emprise communale. Le projet n'a pas été élu, néanmoins, il sera étudié par la Commune ultérieurement.

Fin de la séance.

Mr LOMBART Vincent	Mme GEORGE Marie- Cécile	Mme MICHEL Marie- Claude	Mr PINET Julien
Mr GANASSALI Mario	Mr GALLOIS Yves	Mme CORDIER Géraldine	Mme LIONNET Marie
			Absente
Mr BERTIN Nicolas	Mme COLIN Régine	Mme GAUTHIER Sandrine	Mr PIROT Gérard
Mme CHARTON Christelle	Mr SCHAEFFER Enrico		